



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP LI
98849 Nouméa Cedex

N° 2014-40046/DENV

Nouméa, le 29 DEC. 2014

Le Directeur

à

Gérant de la Sarl Alizés Promotions
BP 3108
98846 Nouméa Cédex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence Le Latanier Rouge sur la commune de Nouméa

Référence : dossier de déclaration reçu le 11 décembre 2014

Pièce jointe : avis de l'inspection des installations classées

Monsieur,

Vous m'avez adressé un dossier de déclaration pour l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence Le Latanier Rouge sur la commune de Nouméa.

Après avis de l'inspection des installations classées consultée en application du code de l'environnement (Livre IV - Titre I - art. 411 à 419), il s'avère que le dossier déposé n'est pas conforme aux exigences de la réglementation.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier dans un délai de trois mois en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement